NUISEMENT SUR COOLE



LE PETIT NUISEMENTAIS

Printemps 2018 n° 105



Arc-en-ciel sur notre village

Directeur de publication : Pascal VANSANTBERGHE Imprimé par nos soins



Le mot du maire

Le printemps semble enfin montrer le bout de son nez. Les travaux ont repris dans les champs et les jardins, synonyme de vie sociale retrouvée après une longue période de léthargie. Je vous remercie pour l'exécution de vos travaux de veiller aux horaires autorisés et aux dispositions réglementaires, pour le bien de tous et le respect des infrastructures.

Ce début d'année a été pour votre Conseil Municipal bien chargé, avec notamment la décision d'accompagner le projet de développement éolien sur notre commune. Cette décision a été prise après de nombreuses réunions et rencontres avec les porteurs de projet. Nous serons très vigilants sur les engagements pris par la société retenue. Je me tiens à la disposition de toutes les personnes qui voudraient des informations sur ce sujet.

Les travaux du nouveau cimetière sont maintenant visibles. Les prochaines étapes sont l'édification du bâtiment et de la serre municipale, les plantations du verger et l'aménagement de son environnement.

Les déplacements doux et la préservation de la nature à travers le village sont favorisés par leur entretien et par les arrêtés pris en ce sens. Ils seront complétés par un chemin piétonnier qui partira de la rue du Moulin jusqu'au nouveau cimetière, avec des haltes pourvues de bancs et une sécurisation de la traversée de la Coole.

Plusieurs projets de constructions nouvelles ont été évoqués par les futurs habitants. Notre population devrait approcher, voire dépasser les 400 habitants dans un avenir très proche.

Comme vous le voyez, vos élus sont très actifs et je les en remercie. La concertation et les échanges intéressants permettent de mener sereinement à bien les projets, garants de la qualité d'accueil de notre village dans une gestion maîtrisée de nos finances.

La baisse de nos taux d'imposition, afin de rendre neutre pour vous l'augmentation fiscale décidée par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole traduit parfaitement notre volonté de continuer nos travaux d'amélioration et d'entretien de notre collectivité en recherchant ailleurs nos financements.

Les années futures nous permettront une gestion sereine et optimiste.

Votre Maire Pascal VANSANTBERGHE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 13 novembre 2017

Cimetière

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de donner l'autorisation à M. le Maire de déposer un permis de construire pour un bâtiment et annexe au lieu-dit "la Dessaule" YH2.

Recensement de la population 2018

M. Bernard MAURICE sera l'agent recenseur de la commune pour l'année 2018. L'agent recenseur sera employé afin d'assurer les opérations du recensement de la population qui se dérouleront du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Une formation obligatoire aura lieu en janvier.

M. le Maire propose d'allouer la totalité de l'indemnité versée à la commune par l'INSEE à l'agent recenseur pour sa rémunération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 6 voix pour, de valider cette proposition.

Projet Eolien

La société VALOREM a présenté au précédent Conseil Municipal du 16/10/17 sa proposition de projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la commune. Différents courriers d'autres sociétés ont été reçus en mairie.

Le sujet sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Informations diverses

- ✓ SANEF: La société SANEF rétrocède à la commune la parcelle située au niveau du relais lieu-dit "le mont de la bataille" sur la route vers Cheniers. Vote à l'unanimité pour cette rétrocession.
- ✓ DEFIBRILATEUR installé à l'entrée du Centre Culturel : des pièces d'usure seront remplacées afin de le conserver en état de fonctionnement.
- ✓ La directrice de l'école maternelle assure la gestion administrative de l'école primaire depuis le départ de sa directrice en juillet (demande de mutation). La CCMC va donner un avis favorable à la fusion des deux écoles.
- ✓ Les peupliers situés au lieu-dit "Les Conges" vont être évalués afin de les couper.
- ✓ M. le Maire rappelle qu'à partir du 1^{er} janvier 2018, les documents d'urbanisme seront enregistrés en mairie puis traités par un agent de la CCMC. Les frais de gestion de ces documents seront facturés à la commune.

Réunion du 11 décembre 2017

Projet éolien

La société EOLFI présente au Conseil Municipal sa proposition de projet d'implantation d'éoliennes sur la commune.

Le sujet sera délibéré en Conseil Municipal dans les mois à venir.

Cimetière

- ✓ La société GTC fera les gros œuvres. La société a choisi de sous-traiter les travaux de paysagiste à la société PROVOOST.
- ✓ Le début des travaux qui avait été fixé au 4 décembre, a été reporté en raison des conditions météorologiques et débuteront au maximum au 1^{er} février.

- ✓ Un devis sera demandé à la société GTC pour la création d'un parking supplémentaire.
- ✓ Pour compléter les demandes de subventions, des devis ont été réalisés par la société PROVOOST pour l'aménagement du verger participatif (2 547,60 € TTC), l'espace boisé (4 918,20 € TTC) et des abords du cimetière (4 993,20€ TTC).
- ✓ Les différents lots restants à attribuer après délibération à l'unanimité :
 - Lot 02 "Charpente-couverture-bardage"
 Société DYBIEC Montant total : 29 251,50 € HT
 - Lot 04 "Menuiserie bois PVC Aluminium"
 Société APB Montant total : 20 280,00 € HT
 - Lot 06 "Electricité"

Sarl PIERRE – Montant total : 8 378,58 € HT

Vente de bois

Un contrat d'achat sera signé avec la société Forêts et bois de l'Est pour la vente de peupliers au lieu-dit "Les Conges".

Selon la valeur du bois, le prix varie entre $11 \text{ } \text{€/m}^3$ et $32 \text{ } \text{€/m}^3$.

Plan de fibre

M. PONSIGNON fait le compte-rendu de la réunion d'information du 29 novembre dernier sur le Plan Fibre.

Le conseil régional a décidé dès janvier 2016 de prendre en main un programme très haut débit (THD) via la fibre, programme déjà engagé par trois départements (Bas-Rhin et Haut-Rhin d'une part, Moselle d'autre part).

M. PONSIGNON soulève la question de l'enfouissement des autres réseaux à l'occasion du passage de la fibre.

Informations diverses

✓ <u>SYMSEM</u>: Un nouveau marché pour la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif prendra effet au 1^{er} janvier 2018. À compter de cette date, c'est l'entreprise Eco-Déchets qui assurera ce service au moyen de bennes traditionnelles mono-compartimentées (au lieu des bennes bi-compartimentées utilisées dans le marché actuel).

Ce changement de bennes conduit à effectuer <u>deux ramassages</u> :

- Un pour les ordures ménagères résiduelles le mardi,
- Un pour les sacs de tri sélectif le jeudi.
- ✓ 3 maisons seront récompensées pour leur effort de <u>fleurissement</u>. Un chèque-cadeau de 40 € à la ferme Saint-Antoine leur sera offert.
- ✓ <u>Boulangerie Ecury-sur-Coole</u>: Mme DETHUNE, Maire d'Ecury-sur-Coole, souhaite la pérennisation de la boulangerie. Elle a réuni le 29 novembre les autres maires des communes voisines avec le repreneur possible. Celui-ci doit faire une proposition au liquidateur judiciaire. Il ne souhaite pas reprendre les tournées mais accepte de livrer des dépôts.

Réunion du 15 janvier 2018

Débat d'Orientation Budgétaire / CCMC

- ✓ Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
- ✓ Il permet de dresser le bilan budgétaire de la Communauté de Communes et permettra de définir une charte entre les communes et la communauté. Elle représentera la feuille de route sur les 4 ou 5 années à venir et définira le niveau d'engagement de tous les acteurs.
- ✓ Suite à ce bilan et au déficit relevé des années antérieurs, il sera proposé d'augmenter les ressources de la CCMC par une diminution du produit communal des 4 taxes pour 2018.

<u>Création du cimetière et d'un bâtiment technique</u>

Le permis de construire devra être signé d'un architecte. Différents devis ont été demandés. Le premier s'élève à 4 466,10 € HT, un deuxième est en attente.

Informations diverses

- ✓ Urbanisme 2018 : un permis de construire a été déposé pour la construction d'une maison individuelle au Chemin des Conges.
- ✓ Une réunion publique de présentation du projet éolien sera organisée le mardi 30 janvier à 19 h.

Réunion du 5 février 2018

<u>Instruction Autorisations et Actes Relatifs à l'occupation des sols / Urbanisme</u>

Suite à l'arrêt de l'instruction des dossiers d'urbanisme par les services compétents à compter du 1er janvier 2018 faisant suite à l'autonomie des Communautés de Communes sur ce domaine, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confier l'instruction d'une partie des autorisations et des actes relatifs à l'occupation des sols à la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole.
- D'accepter les tarifs proposés pour l'instruction par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole :

CUb (Certificat urbanisme) = 80 €
DP (Déclaration préalable) = 120 €
PC (Permis construire) = 200 €
PA (Permis Aménagement) = 240 €
AT (Autorisation travaux) = 100 €

<u>Cimetière / Subventions du fond européen</u>

A l'unanimité des voix, M. le Maire est autorisé à demander toutes les subventions possibles pour lesquelles notre projet serait éligible auprès du fond européen.

Projet éolien

Le vote suivant consistait à déterminer la position du Conseil Municipal d'accompagner ou non la société qui sera choisie ultérieurement.

Pour: 4 Contre: 1 Abstentions: 2

Le Conseil Municipal accompagnera donc la société qui sera choisie ultérieurement.

Questions diverses

- Un permis de construire a été déposé pour une maison individuelle (terrain Horguelin)

Réunion du 5 mars 2018

<u>Création d'un verger participatif et d'un parking supplémentaire / LEADER</u>

La commune de Nuisement-sur-Coole souhaite se doter d'un verger participatif et d'un parking supplémentaire dans le projet d'aménagement du nouveau cimetière.

Ce verger participatif sera composé d'une quarantaine d'arbres.

Des devis ont été réalisés.

Ils s'élèvent à 23 882,50 € HT

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- 1. décide de réaliser la création d'un verger participatif.
- sollicite une aide financière pour ces travaux au titre du Programme de Développement Rural FEADER de Champagne-Ardenne Lorraine 2014-2020
- 3. arrête le plan de financement comme suit :
 - Fonds LEADER
 - Fonds libres du budget communal

Emprunt pour la création d'un cimetière et d'un bâtiment technique

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 170 000,00 €.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales (version CG-LBP-2017-06) y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité:

- Montant du contrat de prêt : 170 000,00 €

- Durée du contrat de prêt : 15 ans

- Objet du contrat de prêt : financer les investissements

- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,52 %

- Commission d'engagement : 200,00 €

- Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

<u>Prêt relais pour la création d'un cimetière et</u> d'un bâtiment technique

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un prêt relais d'un montant de 40 000,00 € pour le financement de la TVA.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'offre de financement proposée par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :

- Montant du contrat de prêt : 40 000,00 €
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Taux d'intérêt : 0,56 %
- Commission d'engagement : 100,00 €
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Remboursement du capital : in fine
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant un préavis de 35 jours calendaires
- Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Projet éolien

7 sociétés ont été rencontrées dans le cadre du projet éolien de la commune.

Le Conseil Municipal souhaite, dans un premier temps, retenir 3 entreprises. Les questions suivantes leur seront posées. Le choix final de l'entreprise sera fait à la prochaine réunion du Conseil Municipal :

- ➤ Le revenu global pour la commune ? Les retombées fiscales ?
- Le revenu pour les propriétaires et les locataires pour une éolienne ?
- ➤ Le revenu pour la commune pour une éolienne ?
- Les conditions précises d'obtention de ces revenus?
- L'indemnisation des chemins ?
- ➤ La possibilité d'implantation d'un poste source sur la commune ?
- Retombées fiscales si un poste source est installé sur le terrain communal ?

- Précisions sur l'accompagnement de projet ?
- Quand pourrait commencer cet accompagnement?
- Précisions sur la constitution du comité de pilotage ?
- Pouvez-vous nous confirmer le démantèlement total des éoliennes ?
- Pouvez-vous nous confirmer les hypothèses d'implantation (zone et orientation) ?

Cimetière

- ✓ Parking supplémentaire : l'entreprise GTC a réalisé un devis pour le parking supplémentaire le long du chemin de l'association foncière pour un montant de 11 500 € HT soit 13 800 € TTC. D'autres devis seront demandés.
- ✓ Concernant le permis de construire du bâtiment technique, deux architectes ont été sollicités. Le premier s'élève à 4 466,10 € TTC, le deuxième à 5 940,00 € TTC.
 - M. CHAMPONNOIS sollicitera d'autres devis.

Chauffage du Centre Culturel

Une panne récurrente est constatée sur le chauffage du Centre Culturel. Il est proposé un diagnostic de ce chauffage par une société spécialisée (APAVE, VERITAS).

Par ailleurs, pour une solution rapide si une prochaine panne devait arriver, la possibilité d'achat d'une carte électronique de rechange est évoquée.

Recensement de la population

Le recensement s'est bien déroulé. 156 logements ont été identifiés.

Information diverse

<u>Urbanisme 2018</u>: Une déclaration préalable a été déposée pour la construction d'un abri de jardin au n° 1 Grande rue.

Réunion du 9 avril 2018

Vote des taux d'impositions directes

M. le Maire propose de diminuer les taux d'impositions, pour compenser l'augmentation des taux d'impositions de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole cette année. Cette proposition fait suite au pacte financier souhaité par la CCMC. Ainsi, les quatre taxes directes locales suivantes diminuent.

<u>Habitation</u>: 11,59 % (au lieu de 13,17 %) <u>Foncier bâti</u>: 5,81 % (au lieu de 6,60 %) <u>Foncier non bâti</u>: 5,93 % (au lieu de 6,74 %)

<u>CFE</u>: 10,18 % (au lieu de 11,57 %)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Vote des subventions aux associations

TITULAIRES	MONTANT
ACPEI	80,00€
ADMR	490,00€
Familles Rurales des 5 villages	440,00€
Récréalire.Coole	80,00€
Les Amis de nos Eglises	80,00€
Association agréée pour la pêche	
et la protection du milieu aquatique	80,00€
de Nuisement-sur-Coole	
ARPA	85,00€
MARPA	207,00€
TOTAL	1 542,00 €

Vote à 6 voix pour et une abstention.

Investissements 2018

Les travaux retenus pour 2018 :

- Eclairage extérieur de l'église (Des projecteurs existent. Ils sont à remettre en état avec un éclairage à Leds).
- Matériel pour le Centre Culturel : un percolateur, un congélateur, une armoire chauffante et des grilles pour les armoires froides.
- · Matériels-outils pour les ouvriers communaux.
- · Création du parking au niveau du verger.
- Installation d'îlots et réfection de la rue des Auches Chevines. Ces réalisations sont soumises à subventions.

Vote à l'unanimité, soit 7/7 voix.

Cimetière

Afin de "relier" le cimetière et le verger participatif et le centre du village, le rachat de deux terrains situés au niveau du pont est nécessaire.

Vote à l'unanimité soit 7/7 voix.

Sécurité routière dans le village / subvention

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie en matière de sécurité routière.

Pour 2018, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux d'aménagement de la Grande rue avec notamment :

 la mise en place d'îlots de voiries pour le ralentissement de la circulation dans la Grande rue pour un montant de 8 482,60 € HT soit 10 179,12 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour un montant total de 8 482,60 € HT soit 10 179,12 € TTC auprès du Conseil Départemental de la Marne pour financer ces travaux en 2018.

Vote à l'unanimité soit 7/7 voix.

Adhésion à la Section Départementale des propriétaires ruraux de la Marne

M. le Maire propose d'adhérer (25 €/an) à la Section Départementale des propriétaires ruraux de la Marne afin d'être aidé et conseillé pour gérer les terres appartenant à la commune.

Vote à l'unanimité soit 7/7 voix.

Projet éolien

7 sociétés ont été rencontrées dans le cadre du projet éolien sur la commune.

Le Conseil Municipal, dans un premier temps avait retenu 3 entreprises. M. le Maire rappelle les propositions de ces trois sociétés : JPee, Eolfi et Nordex.

Le Conseil Municipal décide le choix d'un constructeur pour s'engager avec celui-ci sur le projet.

Monsieur Luc MILLON, Président de l'AF (Association Foncière de la commune) ne prend part ni au débat ni au vote.

La société NORDEX est retenue à 5/6 voix et une abstention.

Architecte / cimetière

Concernant le permis de construire du bâtiment technique, deux architectes ont été sollicités. Le premier devis s'élève à 4 466,10 € TTC, le

deuxième à 5 940,00 \in TTC.

Ces devis ne correspondent pas aux frais occasionnés : ils représentent le projet global relatif au cimetière alors qu'il nous faut un devis uniquement pour le bâtiment technique.

Afin de pouvoir réaliser les travaux dans les meilleurs délais, le Conseil Municipal accepte un devis à hauteur de 4500 € HT.F Vote à l'unanimité à 7/7 voix.

Information diverse

<u>Urbanisme 2018</u>: Un permis de construire a été déposé pour la construction d'une piscine et d'un abri, rue des Auches Chevines.

Réunion du 14 avril 2018

Vote du compte administratif 2017

M. le Maire donne la parole à l'aîné du Conseil Municipal et quitte la séance.

M. Daniel PONSIGNON prend la parole et explique le compte administratif de l'année 2017, pour la section fonctionnement, pour la section d'investissement et le reste à réaliser.

ı		
	Section de fonctionnement	
	Dépenses	154 282,90 €
	Recettes	234 781,47 €
	Solde de l'exercice	+ 80 498,57 €
	Résultat antérieur	+ 118 982,34 €
	Résultat à affecter	199 480,91€
	Section d'Investissement	
	Dépenses	39 396,35 €
	Recettes	104 299,29 €
	Solde de l'exercice	64 902,94 €
	Résultat antérieur	- 79 045,31€
	Solde d'exécution	- 14 142,37 €
	Restes à réaliser en fonctionnement	0,00€
	Restes à réaliser en investissement	0,00€
		•
	Résultats cumulés 2017	185 338,54 €
ı	_	/

Vote : approuvé à l'unanimité des votants.

Vote du budget primitif 2018

M. le Maire a rejoint la séance.

Il donne la parole à Mme Bernadette MAURICE. Celle-ci expose le budget primitif 2018 (Les dépenses d'investissement et de fonctionnement, et les recettes d'investissement et de fonctionnement).

Après délibération le budget primitif 2018 est approuvé à l'unanimité soit 8/8 voix.

Architecte / cimetière

Concernant le permis de construire du bâtiment technique, M. le Maire propose de valider le devis de M. DUDAS, architecte, pour un montant de 4 860 HT. Vote à l'unanimité à 8/8 voix.

Festivité de la Fête de la Musique 2018

M. le Maire propose d'organiser la Fête de la Musique au Centre Culturel le jeudi 21 juin. L'Harmonie des Enfants de la Marne jouera à cette occasion.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE

INFORMATION DU PRESIDENT lors du vote du budget 2018

Ce soir, notre assemblée plénière est réunie pour se prononcer sur les comptes de gestion et administratifs 2017, ainsi que sur les propositions de budgets primitifs 2018.

Suite aux réunions préparatoires de novembre et décembre 2017 (Commission des finances, Bureau et Conseil) consacrées au Débat d'Orientation Budgétaire, il a été mis en évidence qu'un effort fiscal était nécessaire pour permettre à la collectivité de maintenir une légère capacité d'autofinancement.

Comme cela apparaît dans le compte de gestion 2017, les recettes de fonctionnement couvrent à peine les dépenses courantes. Les amortissements constatés et les retards dans la perception des recettes supplémentaires provenant des éoliennes en sont une des causes.

Toutefois, structurellement, afin de pouvoir assurer les mêmes services à notre population, nous n'avons que très peu de marge pour réduire nos charges générales, et devons dégager une Capacité d'Autofinancement permettant d'investir dans les équipements indispensables : Montée en Débit en cours, Déploiement du Très Haut Débit, sécurisation des écoles.

La proposition d'augmentation de 20 % des taux d'imposition vous est confirmée ce soir.

Elle permettrait à la CCMC de maintenir ses objectifs de services à la population, mais la rigueur serait toujours de mise dans le contexte de rigueur de la part de l'Etat : baisse des dotations et augmentation des prélèvements. Cette augmentation proposée correspond globalement aux charges reprises par la CCMC depuis sa création : cotisation au SDIS, démoustication et cotisation aux syndicats de rivières pour certaines communes, baisse du FPIC en 2017.

Dans les comptes 2017, des retards sont constatés dans la perception des recettes prévues. Un manque flagrant de personnel dédié à cette tâche en est la cause principale. Cette situation doit s'améliorer rapidement avec l'arrivée d'une adjointe administrative à temps complet dès le 2 mai 2018.

Je tiens à remercier notre DGS (Directrice Générale des Services), Mme LAMIABLE, pour la détermination dans la volonté d'optimiser les services et à tout le personnel, principalement administratif, soumis à une forte pression due à une charge de travail importante.

Merci également aux Vice-Présidents et tout particulièrement à André MELLIER pour la préparation de ces 11 budgets.

> Le Président, Michel JACQUET

Les impôts baissent ...



Pourquoi la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole a augmenté le taux de ses impôts ?

Les charges incombant à la CCMC sont en constante augmentation à l'inverse de ses dotations et de l'augmentation de ses prélèvements par l'Etat.

En 2014, cette collectivité a pris en charge la compétence "Défense Incendie" (SDIS), sans demander le transfert de charges aux communes. Le montant financier s'élève à près de 160 000 € par an, somme économisée au prorata par les communes ; soit sur 4 ans une dépense de 640 000 € et une économie d'un même montant pour les communes. Une partie du fond de péréquation a également été pris en charge. Ces dépenses supplémentaires et les pertes de dotations de l'Etat ont mis en difficulté économique la CCMC.

Afin de compenser ces pertes de revenus et reconstituer un fonds de roulement, l'augmentation des taux fiscaux de 20 % a été votée le 19 avril par les élus intercommunautaires.

Pourquoi votre Conseil Municipal a décidé de baisser le taux de ses impôts?

Dans le vote de son budget, le Conseil Municipal s'est prononcé pour une baisse de 12 % des taux fiscaux afin que l'augmentation décidée par la CCMC soit neutre pour les Nuisementaises et les Nuisementais. Parce que vos élus ont estimé qu'à transfert de compétences, il doit y avoir transfert de charges (l'économie pour notre commune s'élevait à plus de 28 000 € depuis 2014 rien que pour la cotisation au SDIS).

Malgré cela, vous constaterez certainement une légère augmentation de vos impôts. Cela est dû au relèvement de l'assiette (la base) par l'Etat.

Si cet effort financier a été voté, c'est avant tout pour préserver votre pouvoir d'achat.

Cela a pu être réalisé grâce à une très bonne gestion de nos deniers, et n'empêchera pas des investissements conséquents cette année encore.



URBANISME

URBANISME 2017

Permis de construire

PC n° 051 409 17 R004 Construction maison d'habitation, 1 rue Haute PC n°051 409 17 R005 Panneaux photovoltaïques, 3 avenue de la Gare PC n°051 409 17 R006 Construction garage, 12 avenue de la Gare

Déclarations préalables

DP n°051 409 17 R0010 Clôture + Portail. 1 rue du Reu DP n°051 409 17 R0011 Piscine, 5 Petite ruelle DP n°051 409 17 R0012 Véranda, 11 rue des Vignes DP n°051 409 17 R0013 Changement menuiseries extérieures, 1 allée du Château DP n°051 409 17 R0014 Abri de jardin, 11 rue des Vignes DP n°051 409 17 R0015 Mur de clôture, 11 rue des Vignes DP n°051 409 17 R0016 Division parcellaire, 8 Petite rue

URBANISME 2018

Permis de construire

PC n° 051 409 18 R001 Construction maison individuelle, Chemin des Conges PC n° 051 409 18 R002 Construction maison individuelle. Grande rue PC n° 051 409 18 R003 Piscine + Abri 7 rue des Auches Chevines PC n° 051 409 18 R004 Auvent agricole, Le Haut Hubert PC n° 051 409 18 R005 Local matériel et serre. Route d'Ecury PC n° 051 409 18 R006 Construction maison d'habitation, Rue Haute PC n° 051 409 18 R007 Construction maison d'habitation, Rue Haute

Déclarations préalables

DP n°051 409 18 R0001 Abri de jardin, rue du Moulin / Grande rue DP n°051 409 18 R0002 Mur de séparation, 1 ruelle des Auches Chevines DP n°051 409 18 R0003 Remplacement de fenêtres et suppression de volets, 4 rue des Auches Chevines

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2018, les dossiers d'urbanisme sont instruits par la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole. Les dossiers sont à remettre en mairie. Il vous sera délivré accusé de réception de votre demande.

Le coût d'instruction des dossiers est pris en charge par la mairie, à savoir :

Permis de construire : 200 € Déclaration préalable de travaux : 120 € Certificat urbanisme opérationnel : 80 € Permis d'aménager : 240 €

ÉTAT CIVIL



Naissances

(Seuls les actes de naissance transmis à la mairie de Nuisement-sur-Coole sont portés à votre connaissance)

Eloïse née le 28 novembre 2017, fille de Julien VIANDIER et de Emilie PLANQUE, demeurant 8 Grande rue.

Nathan né le 5 janvier 2018, fils de Jérémy LEPAUL et d'Aurore MEZIERE demeurant 5 bis allée du Château.

Maël né le 14 janvier 2018, fils de Jérémy GUYOT et de Fannie MONTEL-MARQUIS demeurant 5 rue de l'Eglise.

Le Petit Nuisementais leur souhaite la bienvenue dans notre village et adresse toutes ses félicitations aux heureux parents.

Baptême républicain

Dimanche 6 mai 2018, en l'absence de M. le Maire, Bernadette MAURICE, adjointe, a célébré le parrainage civil de **Mathis GÉRODEL**, fils de Sébastien GÉRODEL et de Mathilde GEY demeurant 11 rue Maria Galland, petit-fils de M. et Mme Patrick GÉRODEL (17 Grande rue).



Mariage

Le 28 avril 2018, **Mickaël KLÜMB** a pris pour épouse **Pauline GARRIDO**.

Ils sont domiciliés au 20 rue des Vignes.

Le Petit Nuisementais adresse tous ses vœux de bonheur aux jeunes époux.

<u>Décès</u>



M. Robert ROYER est né à Fontaine en mai 1925.

En 1956 il épouse Solange. Quatre enfants viendront agrandir la famille, puis sept petits-enfants et deux arrière-petits-enfants.

En 1966, ils arrivent à Nuisement. En attendant la construction de la maison au 7 de la rue Haute, ils logent au 6 de l'allée du Château.

Militaire de carrière, après deux séjours de deux ans au Vietnam, il devint motard dans la gendarmerie. Il arrêtera la moto après un accident, mais restera 15 années dans la gendarmerie. Il sera ensuite contrôleur technique à la Slavia, représentant agricole chez France-Champagne puis chez Thomas. S'en viendra alors l'heure de la retraite.

Proche de la nature, il entretient son terrain à Fontaine avec beaucoup de passion, admirant les fleurs, les arbres et sa rivière natale. Il s'adonne également au bricolage et n'est pas sans donner un coup de main à ses enfants pour leurs travaux dans leurs maisons respectives.

En 1996, il a eu la tristesse de perdre un de ses enfants, puis son épouse en 2012.

Il nous a quitté à son tour le 25 novembre dernier à la surprise de tous.

ജ

Mme **Thérèse MILLON** est née le 22 décembre 1927 à Noroy dans l'Oise.

Elle passe sa jeunesse au Château de Villers Agron dans l'Aisne. C'est là qu'elle épouse Maurice en 1951. Ils s'installent ensuite à Nuisement sur l'exploitation agricole où elle participe activement aux travaux de la ferme.

De cette union naissent quatre enfants qui lui donneront quatre petits-enfants et deux arrières petits-enfants. Elle était attentive au bonheur de chacun.

En 1978, elle a la douleur de perdre un de ses garçons, Jacques.

Femme active, elle jardine, participe assidûment au club du 3e âge et à la vie du village, toujours présente aux diverses cérémonies.

Elle s'est endormie ce 12 mars à l'âge de 90 ans entourée de l'affection de ses proches.

Le Petit Nuisementais présente ses sincères condoléances à ces deux familles éprouvées.

FLEURISSEMENT

Suite au passage de la Commission Départementale du Fleurissement le 11 juillet dernier, et afin d'améliorer le fleurissement et l'aménagement des massifs de notre village, nous avons rencontré M. Etienne MOUTON, membre du jury, le 9 mars 2018.

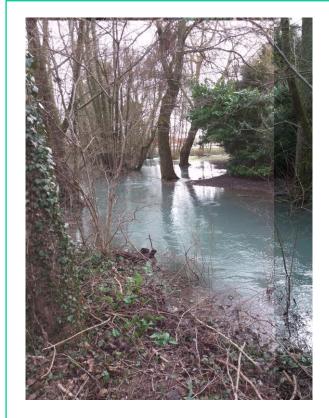
Il en est ressorti des points d'amélioration prioritaires :

- Mettre l'accent sur les entrées et sorties du village.
- Implanter plus de végétal au pied du mur du cimetière trop "minéral".
- Choisir des plantes en dégradé de taille dans les massifs.
- Aménager le massif au dessus du parking de la Mairie.
- Opter pour de meilleurs terreaux et produits de fertilisation.

Après prise en compte de ces conseils, Patrick et Flavien ont commencé l'aménagement du mur du cimetière et le massif du parking de la Mairie tout en préparant les autres massifs et pots.







Rayon de soleil sur la Coole (en crue)

TRAVAUX ET SECURITÉ DANS LE VILLAGE

Malgré un hiver pluvieux, Patrick et Flavien ont profité des moments d'éclaircies pour entretenir les bois de la commune, plus particulièrement le bois sur la route de Cheniers avant le relais téléphonique. Aucun brûlage n'a été réalisé, toutes les branches ont été broyées sur place et prélevées en partie pour le paillage des massifs et plantations.



Lors des jours de mauvais temps, c'est à l'entretien du mobilier urbain (bancs, poubelles, jeux) de l'Espace Jean-Pol DAUMONT, poumon vert et ludique de notre village, qu'ils se sont adonnés.



Patrick n'a pas été en manque d'inspiration lors des jours de pluie. Ayant quelques billes de résineux sous la main, idée lui en a pris de les sculpter, donnant ainsi trois personnages aux postures différentes. Ils n'ont pas de prénoms ... à vous d'imaginer.



Ils feront partie du décor du fleurissement et seront fixés de crainte qu'ils ne prennent la clé des champs.

Les beaux jours revenus, c'est la tonte et le désherbage (mécanique et manuel) qui ont repris, la pousse étant rapide et abondante.

Le nouveau cimetière

Ça y est, notre nouveau cimetière, ainsi que les aménagements périphériques du terrain de La Dessaule commencent à prendre forme.

Repoussés fin février pour cause de fortes pluies en décembre et janvier, le terrassement a pu débuter.





Après avoir aplani le terrain permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR), les allées, la voirie et le chemin piétonnier ont été tracés, puis les réseaux implantés et les bordures posées.





Le parking est créé, les allées en béton désactivé sont coulées et les premiers arbustes plantés.





La clôture extérieure avec sa haie de lauriers, ainsi que les plantations intérieures sont en cours de réalisation.

La phase 2, pourra alors démarrer :

- création du parking annexe,
- création du bâtiment technique,
- pose des enrobés sur la voirie.

La phase 3 sera la réalisation de l'aménagement paysager du reste de la parcelle. Nous en reparlerons.

PROJET ÉOLIEN

Nous avons été approchés par plusieurs sociétés pour un projet de développement éolien entre la route départementale 977, la route de Cheniers et la limite de notre commune. Depuis la disparition des ZDE (zone de développement éolien) par la loi Brottes, c'est le Schéma Régional Eolien (SRE) qui fait office d'outil de planification géographique des implantations éoliennes. Ainsi, notre collectivité n'a plus que très peu de pouvoir dans la décision qui sera prise par le Préfet.

Nous avons organisé le 30 janvier un débat public sur ce sujet.





La richesse des échanges nous a permis d'établir un ensemble de questions qui ont été posées aux sociétés que nous avons ensuite rencontrées courant février. Les principales étaient sur l'engagement du démantèlement et du recyclage total des installations en fin de vie et le respect d'une distance d'au moins 1500 m par rapport aux habitations.

Les réponses apportées et l'engagement écrit de chacune reçus, le Conseil Municipal, a décidé, après examen, d'accompagner le projet développé par la société NORDEX.

Il ne s'agit pas d'un blanc-seing donné à cette société, mais d'un accompagnement attentif sur les engagements déclarés.

Une personne mandatée par cette société a commencé à rencontrer les propriétaires et exploitants des parcelles à priori concernées, aucune implantation n'étant à ce jour décidée.

Les étapes suivantes consisteront en :

- l'implantation d'un mât de mesures pour étudier les vents,
- des études sur l'impact sur la faune et la flore,
- d'autres démarches administratives.

Cela devrait prendre environ 3 ans.

Nous avons demandé à être régulièrement informés des avancées du dossier et à ce qu'un groupe de suivi du projet le soit également.

Nous vous rendrons compte des avancées significatives de ce dossier.

INFOS... INFOS... INFOS...



Prochaine collecte de sang dans notre village

JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

à partir de 16 h 30 AU CENTRE CULTUREL





Ça y est, depuis le 17 février dernier, l'INSEE sait tout de nous ou presque...

Mais pour le moment, nous ne connaissons pas encore le détail des résultats officiels. L'analyse de nos bulletins individuels et feuilles de logement est en cours et nous sera communiqué d'ici fin juin.

On sait simplement que 156 logements ont été recensés et que plus de 70 % d'entre vous ont répondu en ligne, ce qui est bien au-delà des 30 % initialement attendus. Bravo!

A noter que vous avez réservé un très bon accueil à notre agent recenseur, même si plusieurs visites ont parfois été nécessaires.

Dans notre prochain numéro, on pourra vous communiquer les statistiques concernant notre village (évolution de la population, taille des ménages, types de logements, ...)

Merci de votre participation citoyenne, elle permet ainsi à l'état de mieux connaître sa population. Rendez-vous dans 5 ans...

FAMILLES RURALES DES 5 VILLAGES DE LA COOLE

NOUVELLE ACTIVITE FUTSAL

GYMNASE DE NUISEMENT SUR COOLE



Depuis le 6 février, **chaque mardi soir dès 18 h**, une activité futsal est ouverte au gymnase de Nuisement.

Si vous avez envie de pratiquer un sport de loisir dynamique et convivial, encadré par un éducateur diplômé, si vous avez envie de progresser à votre rythme sans contrainte, sans enjeu, venez nous rejoindre.

Nous sommes déjà une vingtaine de joueurs de 12 ans à 60 ans.

Après un réveil musculaire et un petit jeu d'application, nous terminons par une opposition amicale entre deux équipes formées en égalisant les niveaux.

Renseignements au 06 88 28 70 97. Toutes les informations vous seront données sur place.

INFOS... INFOS... INFOS...







Le saviez-vous?

Afin de diversifier l'offre documentaire et afin de suivre l'évolution des usages et pratiques de la société actuelle, la bibliothèque départementale de prêt de la Marne propose un bouquet de ressources numériques en ligne consultables soit en bibliothèque, soit à domicile pour les adhérents.

Ainsi vous pouvez avoir accès à:

La presse en ligne

La lecture du premier chapitre d'un livre pour vous aider dans votre choix

L'autoformation:

- Remise à niveau adultes (langues, français, mathémathiques, histoire, droit ...)
- Informatique: messagerie, système d'exploitation, Internet, tableur...
- Langues : allemand, anglais, espagnol, italien
- Multimédia: design, programmation, retouche d'images ...
- Soutien scolaire
- Code de la route

Mais aussi au prêt de supports numériques (tablettes, liseuses).

Pour bénéficier de ces services, il suffit de vous inscrire dans une bibliothèque (bibliobus d'Ecury, bibliothèque de Mairy-sur Marne ou de Marson).

Le **SYMSEM** (Syndicat Mixte du Sud-Est Marnais) est en charge de la collecte des ordures ménagères et de la gestion des déchets. Il fait appel, pour réaliser ses missions à un prestataire de services. Au 1er janvier 2018 le contrat a été attribué à une nouvelle société qui gère différemment, mais pour le même coût le ramassage. De ce fait, une collecte a lieu le mardi matin (déchets non recyclables) et le jeudi matin (déchets légers recyclables) dans les sacs jaunes.

La commune n'intervient à aucun moment dans sa gestion et n'a aucun pouvoir sur les décisions prises par les dirigeants du SYMSEM. Il s'agit d'un syndicat parfaitement autonome.

Pour toute question, vous pouvez le joindre au : **03.26.70.19.28.**

Mail service administratif:

symsem.adm@orange.fr
Mail service technique :

symsem@wanadoo.fr

Concernant la collecte du 1er mai, certains d'entre vous nous ont contactés, s'interrogeant sur la nécessité de sortir les containers ou pas. Après vérification, les informations nécessaires avaient été fournies par le SYMSEM sur le calendrier distribué à chaque foyer en début d'année. Ainsi, cette année, les collectes du 1er mai, 25 décembre et 1er janvier 2019 sont repoussées d'une journée. Nous remercions les Nuisementais qui, en raison de ce décalage, avaient sorti leur contenant et qui les ont rentrés le jour-même. Cela a permis de garder le caractère accueillant de notre village et éviter les dégradations possibles. Aucun incident n'a en effet été recensé.

INFOS... INFOS... INFOS...

REGLES DE BON VOISINAGE

Attention au bruit !!!

Afin de veiller au respect de chacun, nous vous rappelons les horaires de tonte des pelouses et d'utilisation des moteurs thermiques, en application de l'Arrêté Préfectoral du 25 avril 1990 :

<u>les jours ouvrables</u> de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

<u>les samedis</u> de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 00

> les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00



RALLYE TOURISTIQUE ALPINE CHAMPAGNE 2018

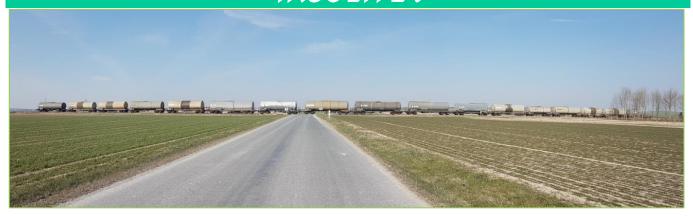
Le 1^{er} juillet 2018, notre commune sera traversée entre 11 h 15 et 12 h 15 par des véhicules de marque Alpine, mais aussi par d'autres "sportives" du siècle dernier.

Vous pourrez, à cette occasion, admirer ces véhicules de collection de marque française et vous rappeler de nombreux souvenirs.

Ils viendront de Cheniers, traverseront notre village et se dirigeront vers Ecury-sur-Coole.



INSOLITE!



Que s'est-il passé le 28 février dernier?

L'image est pour le peu insolite!

Des trains qui traversent notre campagne, on en voit tous les jours... Des trains qui sont arrêtés au milieu du passage à niveau, c'est également très fréquent et souvent crispant...

Mais un train immobile, sans queue ni tête, euh je veux dire sans locomotive, c'est quand même beaucoup plus rare!

- ♣ La locomotive venait-elle de se fâcher avec ses wagons pour les laisser ainsi en plan ?
- Ltait-ce les wagons qui voulaient s'émanciper et jouer à l'école buissonnière ?

On n'en saura rien, si ce n'est que certains ont vu au petit matin, une loco s'en allant gaiement et largement allégée vers Vatry et que, dans l'après-midi, les wagons avaient disparu...

On espère simplement que ça n'a pas donné d'idées au mouvement de contestations actuellement en cours ©

AGENDA 21

Projet LPO à l'Ecole de la Vallée de la Coole

Cette année encore l'école de la Vallée de la Coole participe à un projet dans le cadre du **Développement Durable en partenariat avec la LPO** (Ligue de Protection des Oiseaux).

Mme Sylvie DEWASME, animatrice de la LPO, est intervenue auprès des élèves de moyenne section de Mme BRACONNIER sur la réalisation d'un jardin nature et de ceux de grande section de Mme BEAUFORT pour une information sur la biodiversité à travers les saisons.







Des animations ont été organisées : plantations, constructions d'abris pour les animaux dans le but de repeupler la faune autour de l'école, une initiative intéressante que les élèves ont beaucoup appréciée et qui est riche d'enseignement pour leur vie future.







FESTIVITÉS

Cérémonie des vœux - 6 janvier 2018

Discours cérémonie des vœux (extraits)

Tout d'abord, je viens, au nom du Conseil Municipal et de moi-même, vous présenter nos meilleurs vœux de santé et prospérité pour cette année nouvelle, pour vous et ceux qui vous sont proches. J'associe à cette occasion une pensée pour ceux qui nous ont quittés l'année dernière.

Cette année s'annonce pour nous difficile avec des choix importants à faire. En effet, la baisse des dotations de l'Etat, la hausse de nos prélèvements par l'Etat, l'exonération de la taxe d'habitation, les suggestions nouvelles induites par le traitement zéro phyto, par les coûts des documents d'urbanisme, par la hausse de la CSG et j'en passe, nous obligent à nous pencher plus que jamais sur les dépenses et les recettes de cette année, mais aussi prévoir l'avenir. Faudra-t-il rechercher des recettes nouvelles et sous quelles formes? L'éolien est une piste. Une réunion publique se tiendra courant janvier afin de permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet.

Il va falloir inventer, ensemble, des formes nouvelles d'actions.

Cette année s'ouvrira le nouveau cimetière dont la réflexion remonte à plus de 10 ans. L'environnement de cet espace sera complété par un verger participatif et des aménagements visant à faire revenir la faune et la flore.

Par obligation, nous devons passer à l'abandon des produits phytosanitaires pour l'entretien de nos espaces verts et voieries. Conjointement avec les communes de Mairy sur Marne et Ecury sur Coole, nous avons déposé un dossier de subvention auprès de la FREDON, pour établir un diagnostic de notre territoire.

Je rappelle à tous que vous pouvez participer activement à l'attractivité de votre village en entretenant votre trottoir, voire en le fleurissant.

Je présente toute ma reconnaissance aux bénévoles de plus en plus nombreux qui aident les employés municipaux et les élus dans le fleurissement.

Pour améliorer la sécurité dans le village, des points lumineux seront ajoutés Grande rue, rue du Reu et rue Maria Galland

Des îlots définitifs remplaceront le dispositif visant à faire diminuer la vitesse dans le village, ceux-ci ayant prouvé leur utilité.

Les travaux d'accessibilité de la mairie, imposés eux aussi, seront réalisés cette année.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en 2017 sur notre village :

- ALBAN, de Jean-Baptiste PREVOST et Perrine ADAM
- MATHIS, de Sébastien GÉRODEL et Mathilde GEY
- ELOÏSE, de Julien VIANDIER et Emilie PLANQUE

Dans trois ans, ces enfants rejoindront sans nul doute l'école de la Vallée de la Coole. La démographie de notre vallée, liée fortement à la politique d'urbanisation des villages mais aussi aux conditions économiques actuelles, est en baisse dans cette catégorie d'âge. En effet, 16 enfants feront leur rentrée dans notre école en 2018, et seulement 13 en 2019.

Je remercie Eva, Clara, Flavien et Patrick pour leur investissement au service de la collectivité.

Je remercie enfin toutes les personnes qui œuvrent directement ou indirectement pour assurer le bien-être des Nuisementaises et Nuisementais. Pour être maire aujourd'hui il faut de la disponibilité et de l'endurance pour résister et vivre au quotidien le comportement de tel ou tel citoyen qui confond intérêt général et intérêt particulier, l'application de normes alors qu'elles sont inadaptées, contre la conception nouvelle des moyens donnés pour assurer ne serait-ce que nos obligations.

Cela pourrait en décourager et en a déjà découragé plus d'un. Au contraire, cela me conforte dans ma détermination mise au service de mes concitoyens dans l'intérêt général pour les années à venir.

Je vous souhaite, à nouveau, au nom du Conseil Municipal, à toutes et tous une excellente année, une excellente santé, une année de joie et de réussite personnelle et familiale.

Pascal VANSANTBERGHE

Les préparatifs







Les discours







L'assemblée







- NUISEMENT d'Autrefois -

Et si l'on parlait des moulins d'antan sur notre village ...

<u>Les moulins à eau</u> ont depuis très longtemps marqué la vie de notre village.

Deux moulins sur notre territoire, l'un encore existant, le moulin du bas, appelé aussi le moulin de l'hôtel Dieu ou "moulin de l'hôpital" déjà présent avant 1545, et un autre, le moulin du haut, appelé aussi "moulin Charton" utilisaient l'énergie hydraulique de la Coole pour transformer les grains en farine utilisée pour la fabrication des pains, mais aussi pour faire fonctionner la papeterie.

En effet, au moment de l'âge d'or des papeteries, de même qu'à Ecury, une papeterie installée dans notre village, appartenant à M. Garnier, fournissait un papier d'excellente qualité expédié comme celui d'Ecury et de Chaintrix dans plusieurs provinces de France et même à l'étranger.

Le moulin à vent, communément appelé "moulin de pierre" fut construit en 1812 au lieu-dit "le terme des épinettes" sur une parcelle du cadastre napoléonien n° 722 de 16 a, feuille n° 5 et situé à 105 m d'altitude, et une parcelle contigüe de 35 a 17 faisait partie de la propriété.

Ce moulin bâti en pierre de craie, couvert en tavillons, avait 4 portes et fenêtres et était assujetti à la contribution foncière.

Construit à quelques centaines de mètres du village de Nuisement et peu éloigné du moulin à eau de Breuvery, ce moulin était relié par un chemin qui conduisait à la route nationale de Troyes-Châlons et était implanté sur le territoire de Nuisement.

Or entre 1860 et 1870 la construction de la ligne de chemin de fer Châlons—Sens vint quelque peu perturber la circulation des véhicules et ce moulin fut détruit en 1880 après avoir rendu de grands services à la population environnante.



Par la suite plusieurs remembrements (1957 et 1990) ont renommé la contrée "le sauttrai" et par échanges se retrouve aujourd'hui cadastrée sur le territoire de Breuvery.

Durant cette période, le moulin a changé plusieurs fois de propriétaires et qui n'étaient pas toujours le meunier exploitant, (M. et Mme Brunette en 1823, M. et Mme Guérin en 1825, M. et Mme Memmi Valentin en 1837, Mrs Colliquet – Jeanrat marchands de farine à Châlons...etc.)

Aujourd'hui ces moulins d'antan sont pratiquement tous disparus de nos paysages pour laisser place à de grosses machines, sorte de géants d'acier qui brassent des courants d'air, appelées "éoliennes" utilisant la force du vent pour produire "la fée électricité" nécessaire à la vie moderne et qui va bien au-delà du rôle de nos anciens moulins, qui était de produire une farine de qualité et du pain pour tous.

Nouvelles des Associations



ADMR COOLE-SOUDE-MARNE

En fin d'année 2017, Josette SIEMENAS, notre secrétaire, a fait valoir ses droits à la retraite après plus de 10 ans au service de l'ADMR.

Dix ans, c'est à la fois long et court. Elle a tout connu, en passant des plannings papier, à totem, à logasso, au ximax et enfin au boîtier océa. Josette a occupé plusieurs postes puisqu'elle a débuté en tant que secrétaire à l'association locale de Vière et Moivre pour finalement partager son temps plein sur les associations de Coole Soude Marne et de Marne et Soude.

Une décennie où Josette a vu bon nombre de locaux d'associations se structurer en commençant par un petit local à l'étage d'une mairie pour finir dans une enceinte fonctionnelle accessible à tous. Elle a su s'adapter aux projets de ses présidentes, aux nouveautés, et aller de l'avant pour offrir un meilleur service aux clients.

Une secrétaire d'association, c'est souvent l'alter égo du ou de la présidente, c'était le cas avec Muriel RENAULT, sa présidente sur l'association de Coole Soude Marne qui lui a rendu un bel hommage lors de son départ en retraite. Elle a rappelé quelques anecdotes, notamment un entretien de recrutement au milieu des bruits de marteaux piqueurs lors de la rénovation du local. D'agréables souvenirs aussi où les relations humaines dépassaient les liens professionnels.

Plus qu'une secrétaire "lambda", la secrétaire ADMR reste toujours à l'écoute des clients, des salariés, des bénévoles, elle fait les plannings, les refait, enregistre la comptabilité, les nouveaux clients, suit la démarche qualité, mais surtout la secrétaire ADMR s'adapte à toutes les situations. Toutes ces missions, Josette a su les réaliser avec précision, professionnalisme et une mémoire au top!

Une page se tourne : fini les plannings, les clients à contenter, les salariées à remplacer, les documents à classer, place aux grasses matinées, aux bons petits plats et à la vie de famille!

C'est sur ces bons vœux, qu'entourée du directeur fédéral Alain MONTAY, de sa responsable de secteur Clotilde AGNEZ, de sa présidente Muriel RENAULT et de tous ses collègues, que Josette a pu profiter d'une belle fête de départ. MERCI JOSETTE!





Josette, Alain MONTAY et Muriel



Sandra, Josette et Muriel

Sandra BREVILLE, notre nouvelle secrétaire, a pris ses fonctions officielles début janvier 2018. Depuis plusieurs mois, elle travaillait déjà avec Josette qui l'a bien mise en route et lui a donné toutes les "ficelles" du métier. C'est Sandra désormais qui vous accueille à la maison des services à Cernon (03 26 67 65 88) pour répondre à vos éventuelles questions.

Martine Lacourt



Familles Rurales, Association des 5 villages de la Coole : Nuisement, Breuvery, Saint Quentin, Cernon, Coupetz.

NOËL - Cette manifestation est organisée avec Familles Rurales d'Ecury et l'Amicale de Coolus. Elle a eu lieu le 2 décembre au Centre Culturel de Nuisement. Après un magnifique spectacle de magie qui a enthousiasmé petits et grands, le père Noël a fait son apparition pour distribuer des friandises. Tout le monde était invité à partager un goûter dans la joie et la bonne humeur.



Dans la petite salle était organisé le goûter pour les seniors (plus de 70 ans) des 5 villages de la Coole. Petits fours, chocolats, champagne et autres gourmandises... étaient au rendez-vous pour les papilles des connaisseurs.

<u>L'Assemblée Générale</u> s'est déroulée le 8 février à la mairie de Coupetz. Les membres du conseil d'administration ont présenté les différentes activités et manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année 2017. Un diaporama défilait avec des photos pour chaque sujet.



L'association continue à apporter des activités gratuites ou à des tarifs attractifs tout au long de l'année 2017 malgré les charges salariales qui ont un coût non négligeable.

Les manifestations sont complémentaires des activités annuelles. Ce qui permet d'équilibrer le compte de résultat. L'objectif de notre association est de créer du lien social et d'apporter des activités localement : pratiquer un sport ou une activité dans le village ou celui d'à côté.

Lors du dernier conseil d'administration, les membres du bureau ont été reconduits :

- Béatrice DESVOY JOPPE, présidente.
- Nicole NOEL, vice-présidente.
- Bernadette MAURICE, trésorière.
- Marie Christine ROGER, secrétaire.

Suite à une demande, nous venons de lancer du <u>FUTSAL</u> dans le gymnase de la CCMC situé à Nuisement. Cette activité est encadrée par un éducateur diplômé à titre gracieux. Elle a lieu tous les mardis de 18h à 20h. Elle est accessible à toutes et tous, alors venez essayer.

D'autre part, il y a de la **gym douce** le vendredi matin de 9h45 à 10h45 au Centre Culturel de Nuisement et du **yoga** le mercredi de 17h45 à 19h00 à la salle de Breuvery. Ces deux activités sont encadrées par des professeurs diplômés.

Comme depuis plusieurs années, Monique GUICHON a lancé l'opération <u>plants de fleurs et de légumes</u>. Nous achetons nos plants à la ferme St Antoine d'Oger.

Le dimanche 10 juin, une <u>sortie au château de</u> <u>Guédelon</u> est organisée. Il reste encore des places. Contactez Nicole NOEL (03 26 67 62 75). Ce château médiéval est en construction depuis un peu plus de 10 ans par des bénévoles.

Des dates pour 2018

La sortie à Guédelon, le 10 juin,

La randonnée nocturne : samedi <u>6 octobre</u> à Breuvery,

Les fleurs d'automne, vers le 25 octobre,

Une soirée théâtre, le <u>30 novembre</u> à Nuisement, Le spectacle de Noël pour tous, le samedi <u>8 décembre</u>



Familles Rurales Association de Territoire d'à Coola

Depuis la rentrée de septembre 2017, nous accueillons à nouveau les enfants le <u>mercredi toute</u> <u>la journée</u> de 7h30 à 18h00. L'association a adopté le nouveau rythme scolaire afin de répondre aux besoins des familles. Nous offrons aux familles, la possibilité d'inscrire leurs enfants à la cantine. Le goûter est offert.

Les activités sont diverses et variées. Elles sont de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pendant les <u>vacances de la Toussaint</u>, le centre a été ouvert la première semaine. Il n'y avait pas assez d'enfants inscrits pour ouvrir la deuxième. Néanmoins la soirée d'Halloween a eu un vif succès. Une fois de plus, les déguisements étaient tous plus originaux les uns que les autres.

Après le départ fin août de la précédente directrice, Fleur LECRIVAIN, nous avons rencontré quelques difficultés pour recruter une personne diplômée BAFD pour la remplacer.

Ce diplôme est indispensable pour pouvoir ouvrir une structure qui accueille des enfants. Pendant deux mois, Laurence LEBLANC, animatrice au centre, a assuré l'intérim en tant que BAFD stagiaire.

Après avoir suivi la 1ère partie de la formation BAFD fin octobre, Stéphanie LOGRIECO a rejoint l'association mi-novembre comme BAFD stagiaire. Stéphanie est employée par la CCMC depuis plusieurs années et elle est mise à notre disposition en tant que Directrice de notre structure. Nous sommes très heureux d'avoir une directrice pour poursuivre notre offre de service aux familles.

Comme chaque été, l'Association de Territoire d'à Coola organise un accueil de loisirs sur ses deux sites : Faux-Vésigneul et Ecury-sur-Coole afin de répondre aux besoins de toutes les familles des 8 villages de la vallée de la Coole. Nous sommes ouverts durant 4 semaines, du 09 juillet au 03 août et nous organisons un camp au lac du Der du 16 au 20 juillet. Il reste encore quelques places.



Pendant les vacances d'hiver et celles de printemps le centre a été ouvert une semaine à chaque fois. De nombreuses sorties et activités ont été organisées : piscine, Circus-Park, visite de la caserne des pompiers, ...



<u>L'assemblée Générale</u> a eu lieu le 15 mars 2018 au Centre Culturel de Nuisement. Les membres du conseil d'administration ont présenté toutes les activités qui ont eu lieu en 2017. A la fin de l'assemblée, la présidente a annoncé qu'elle arrêtait sa mission mais qu'elle restait membre du conseil d'administration. Après 10 ans de gestion de centre de loisirs, une page se tourne.

Extrait:

"Je quitte aujourd'hui la présidence, néanmoins je reste membre du conseil d'administration. Je cède cette place tant convoitée quand elle est occupée, mais pas facile à trouver une personne pour l'occuper quand elle devient vacante.

Mon départ n'est pas une fin, mais plutôt un nouveau départ : nouvelle directrice, nouvelle présidente ...

Je souhaite pleine réussite à ma remplaçante qui sera élue lors du CA qui aura lieu ce soir à l'issue de cette assemblée ...

La mission est complexe due aux charges administratives et aux responsabilités, mais pas insurmontable.

C'est une expérience passionnante due à la variété des missions à mener et à la richesse des échanges humains.

C'est une belle expérience à vivre ..."



La soirée s'est terminée avec le verre de l'amitié.

Madame Céline CHEVALIER a été élue présidente pour succéder à Madame Béatrice DESVOY JOPPÉ.

Nous contacter

Le site:

www.famillesrurales.org/famillesruralesdacoola

Vous y trouverez les dossiers d'inscriptions et autres informations.

Par email: acoola@laposte.net

<u>Par téléphone</u> au 07 87 67 47 35 ou 03 26 67 97 96 (pendant le centre uniquement).

Merci de laisser votre message. La directrice en prendra connaissance tous les lundis soirs pour les inscriptions du mercredi.

RÉCRÉALIRE.COOLE

51240 BREUVERY-SUR-COOLE

L'assemblée générale de RECREALIRE.COOLE s'est tenue le 8 mars 2018. L'ensemble des rapports et bilans présentant les comptes de l'exercice 2017 ont été approuvés à l'unanimité.

La cotisation annuelle a été maintenue à 3 € par famille pour 2018.

Au cours du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée, Nicole LEBONVALLET, fondatrice de Récréalire, a demandé à être remplacée de ses fonctions de Présidente qu'elle assumait depuis la constitution de l'association.

C'est Danièle MALARD qui a été élue à l'unanimité en qualité de nouvelle Présidente. Nicole demeurera au conseil et continuera d'assurer son rôle d'animatrice. Les intempéries hivernales étant terminées, les boîtes à livres ont été réinstallées à Nuisement et à Breuvery.

Nous vous rappelons les jours et horaires de permanences :

1^{er} mercredi du mois

de 14 h 30 à 18 h 00

2e mercredi du mois

de 17 h 30 à 18 h 30

<u>3e samedi du mois</u>

de 10 h 00 à 11 h 30

Bonne lecture à toutes et tous!



Société de pêche de Nuisement sur Coole

Le 17 février 2018, la société de Pêche de Nuisement a tenu son assemblée générale.



Un point a notamment été fait à propos des travaux d'aménagement de la rivière qui ont été réalisés avant la forte montée des eaux.

Deux rempoissonnements ont été effectués. Uniquement en truites farios susceptibles de se reproduire. Les truites ont été remises sur la totalité du parcours. Au total, c'est 140 kg de truites qui ont été déversées.





A chaque rempoissonnement, deux grosses truites ont été déversées.

Elles font chacune plus de 3 kg!

La rumeur dit que l'une d'entre elles aurait bien été prise, mais après avoir cassé quelques lignes.

Le Président : James HENRY

LE RÉGAL DES PAPILLES

VIN DE RHUBARBE

(A consommer avec modération)

Ingrédients

5 kg de bâtons de rhubarbe (lavés et épluchés)
10 litres d'eau
5 kg de sucre
20 g de feuilles de gélatine
20 g de gingembre en poudre
1 orange bio

Réalisation

1 citron bio

- Coupez les bâtons de rhubarbe (lavés et épluchés) en cubes pas trop gros.
- Faites macérer dans 10 litres d'eau durant 8 jours dans un endroit frais (cave, cellier), et remuez de temps en temps.
- Ce temps de macération passé, retirez les morceaux de rhubarbe et presses-les pour récupérer le jus. Pour obtenir un goût plus soutenu, vous pouvez tout passer à la centrifugeuse (c'est plus long !!!).
- Au jus récolté, ajoutez le sucre, la gélatine, le gingembre, l'orange et le citron coupés en morceaux.
- Laissez à nouveau macérer pendant 8 jours.
- Puis retirer les morceaux d'orange et de citron.
- Enfin, laissez reposer durant 3 mois avant de mettre en bouteille.

C'est délicieux ... Bonne dégustation.



TARTE A LA RHUBARBE

Ingrédients (pour 6/8 personnes)

1 pâte brisée ou feuilletée

500 g à 600 g de rhubarbe

4 œufs

150 g de sucre en poudre

20 g de farine

20 cl de crème fraîche (ou 1 verre de lait)

Réalisation

- Préchauffez le four à 190°C (th. 6/7)
- Disposez la pâte dans le moule à tarte.
- Epluchez les bâtons de rhubarbe, coupez-les en petits tronçons que vous déposez sur la pâte.
- Battez les œufs, le sucre en poudre, la farine tamisée et la crème fraîche (ou le lait).
- Versez le tout sur la rhubarbe.
- Enfournez pendant 35 mn.
- 5 mn avant la fin de cuisson, vous pouvez sortir la tarte du four, la saupoudrer de sucre vanillé pour la caraméliser légèrement, et reprendre la cuisson
- Laissez votre tarte refroidir à température ambiante ...
- Et savourez!

Merci de votre attention.

Nous sommes à l'écoute de vos remarques, suggestions, critiques.

Toute l'équipe du comité de rédaction, Claudine Brülhart, Martine Coutier, Béatrice Desvoy-Joppe, Corinne Legris, Fabrice Maltrait, Bernadette Maurice, Luc Millon, Daniel Ponsignon et Pascal Vansantberghe,

vous donne rendez-vous au prochain numéro.